

---

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2021-2022

---

4 MAI 2022

---

## RÉSOLUTION

**relative à une plus grande sensibilisation et à une amélioration de la recherche pour une meilleure prise en charge de l'endométriose \***

**TEXTE ADOPTÉ EN SÉANCE PLÉNIÈRE**

# TEXTE ADOPTÉ EN SÉANCE PLÉNIÈRE

## RÉSOLUTION

### relative à une plus grande sensibilisation et à une amélioration de la recherche pour une meilleure prise en charge de l'endométriose

Le Parlement de Wallonie,

- A. Vu l'article 25 de la Déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948 qui concerne la protection de la santé des hommes et des femmes et le droit à la sécurité en cas de maladie;
- B. Considérant le rapport du groupe de travail de l'Organisation des Nations Unies chargé de la question de la discrimination à l'égard des femmes et des filles du 8 avril 2016 sur ce type de discrimination dans la législation et dans la pratique;
- C. Considérant le rapport « Endométriose » de l'Organisation mondiale de la Santé du 31 mars 2021;
- D. Vu la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique qui garantit les droits fondamentaux, les principes d'égalité et de non-discrimination, y compris dans le domaine de la santé;
- E. Vu l'article 168 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne garantissant un niveau élevé de protection de la santé humaine;
- F. Considérant la résolution du Parlement européen du 14 février 2017 sur la promotion de l'égalité des genres en matière de santé mentale et de recherche clinique (2016/2096(INI) qui invite les États membres à « augmenter les ressources destinées à la recherche sur les causes et les traitements possibles de l'endométriose »;
- G. Vu la loi du 22 août 2002 relative aux droits du patient et plus particulièrement ses articles 5, 7 et 11bis qui soutiennent que le patient a droit à des prestations de qualité répondant à ses besoins sans qu'aucune distinction ne soit faite, à recevoir toutes les « informations qui le concernent et peuvent lui être nécessaires pour comprendre son état de santé et son évolution probable » et à « recevoir de la part des professionnels de la santé les soins les plus appropriés visant à prévenir, écouter, évaluer, prendre en compte, traiter et soulager la douleur »;
- H. Considérant le fait qu'une femme sur dix est atteinte d'endométriose selon l'Organisation mondiale de la Santé, soit approximativement 600 000 femmes en Belgique;
- I. Considérant les symptômes de l'endométriose et l'absence de diagnostic rapide de cette maladie;
- J. Considérant différents exemples positifs à l'échelle internationale, comme le *National Action Plan for Endometriosis* mis en place par le Gouvernement australien, le Plan d'action national italien ou encore la Stratégie nationale de lutte contre l'endométriose, lancée par la France le 11 janvier 2022 et dotée d'un comité de pilotage national pour le suivi de sa mise en place;
- K. Considérant que l'Union européenne, à travers le *Female project*, a déployé un budget de 6 millions d'euros afin de collaborer à la recherche internationale sur l'endométriose;
- L. Considérant l'existence d'un tissu associatif actif dans la sensibilisation et l'information sur cette maladie;
- M. Considérant la sensibilisation et l'information nécessaires, et ce via notamment les centres de planning familial, l'Éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle et la création de lieux de témoignages et de mise en réseau;
- N. Considérant la création de structures médicales spécialisées dans le suivi et le traitement de l'endométriose en Belgique comme le *Liège University Center of Endometriosis and Reproductive Medicine*, l'*Universitair Ziekenhuis Leuven*, premier hôpital à faire partie de l'*European Reference Network on Rare Endocrine*, le centre Mon(s) Endométriose ou encore la clinique multidisciplinaire de l'endométriose rattachée à l'hôpital Erasme de Bruxelles qui a ouvert ses portes en mars 2021 afin de rassembler des gynécologues chirurgiens et des thérapeutes spécialisés;
- O. Considérant la proposition de résolution relative à une plus grande sensibilisation et une meilleure prise en charge de l'endométriose, déposée par Mesdames De Ré, Roberty, Messieurs Evrard, Demeuse, Mesdames Pécriaux et Durenne au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et la proposition de résolution relative à une meilleure prise en charge et une plus grande sensibilisation de l'endométriose, déposée par Mesdames De Ré, Agic, Monsieur Patoul, Madame Kazadi, Monsieur Obolensky et Madame Austraet à l'Assemblée de la Commission communautaire française visant à mettre en place des plans concrets pour améliorer la prise en charge de l'endométriose.

Demande au Gouvernement wallon,

1. de porter la question de l'endométriose en Conférence interministérielle Santé afin d'élaborer une stratégie complète et commune de prise en charge de cette maladie;
2. de soutenir l'organisation de campagnes de prévention et de sensibilisation, relatives à l'endométriose et ses conséquences sur la vie quotidienne des femmes touchées par la maladie, notamment en faisant mieux connaître le site web « Toi, mon endo » ou en distribuant des feuillets explicatifs dans les cabinets professionnels de santé et dans les centres de planning familial;
3. de veiller à intégrer, conjointement avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, la thématique de l'endométriose dans les offres des modules thématiques qui seront labellisés suite à la refonte du protocole de l'Éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS);
4. de plaider auprès du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour faciliter et rendre plus rapide le diagnostic de la maladie en insistant sur le renforcement de la formation et la sensibilisation des candidats médecins, praticiens en imagerie médicale, professionnels de santé et de tous les acteurs susceptibles de détecter l'endométriose, à la thématique de l'endométriose et ses complications;
5. de sensibiliser les acteurs des centres de planning familial à la thématique de l'endométriose et ses complications;
6. d'encourager les recherches en mobilisant des moyens financiers en faveur de la recherche dans le domaine de l'endométriose, par exemple dans le cadre de la stratégie de spécialisation intelligente de la Wallonie « Innovations pour une santé renforcée » afin d'améliorer le dépistage et les traitements de la maladie;
7. dans le cadre d'une approche pluridisciplinaire, de plaider auprès du Gouvernement fédéral afin de mieux communiquer et de former les différents acteurs du monde du travail sur les conséquences de l'endométriose au travail et de faire de l'endométriose un enjeu de santé au travail.